

PV No 5 de la séance du Conseil communal du mercredi 7 décembre 2016.

Présidence : M. Alain JOUFFREY, Président.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du PV de la séance du 2 novembre 2016.
4. Communications du Bureau.
5. Communication de la Municipalité.
6. Rapport sur le préavis no 14/11.2016 – Budget de la bourse communale pour 2017.
7. Simples questions.
8. Contre-appel.

1) Appel

Il est 19h00 lorsque le Président ouvre la séance.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs	Rafael Alexandre DE CARVALHO	Sylvie FUCHS
	Guy GUERITZ	Sacha MEIER
	Sandrine PITTOLAZ	François SIEGWART

59 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

2) Adoption de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Adoption du PV de la séance du 2 novembre 2016.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Le PV n° 4 est accepté à l'unanimité des membres présents.

4) Communications du Bureau.

Le Bureau souhaite communiquer deux précisions sur le règlement du Conseil Communal, afin d'en assurer le bon déroulement :

- **Art. 58** A l'ouverture de la séance, le Président donne connaissance des éventuelles demandes de modifications du procès-verbal, déposées sur le bureau. Le Conseil se prononce sur celle-ci. Puis le procès-verbal est soumis à son approbation. Par ailleurs, le Bureau souhaite que les textes soient rédigés de manière fluide, et non sous forme d'impression du PV assortis de multiples ratures.
- **Art. 73** Aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du Président.

Monsieur Rafael Alexandre De CARVALHO a donné sa démission du Conseil Communal suite à son déménagement hors de la Commune. Monsieur Matthias JACQUEMAI le remplacera. Il sera assermenté à la prochaine séance du Conseil Communal.

5) Communication de la Municipalité.

M. Roger BURRI communique qu'après 38 ans d'activités, M. Claude BUGNON partira à la retraite à fin décembre 2016. Afin de le remplacer, la Municipalité a mis au concours une place d'agent d'exploitation. Cette annonce a suscité l'envoi de 33 dossiers. La Municipalité a auditionné 5 candidats et elle a retenu la postulation de M. Anthony MERINAT d'Etoy. Ce dernier entera en fonction le 3 janvier prochain. Nous lui souhaitons, d'ores et déjà, la bienvenue.

6) Rapports sur le préavis no 14/11.2016 – Budget de la bourse communale pour 2017.

M. Michel CONNE, Président de la Commission des Finances, lit son rapport.

Ces commissions proposent :

1. d'adopter le budget de la bourse communale pour l'an 2017 par CHF 43'914'200.- aux recettes et CHF 44'930'740.- aux dépenses.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

7) Simple questions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric BERTHOUD informe que, début novembre, la majorité du Conseil acceptait le crédit pour la patinoire provisoire. Depuis son ouverture officielle lundi, le succès a été immédiatement au rendez-vous. Il est également plaisant de constater que les sociétés locales et des particuliers ont très bien joué le jeu pour s'inscrire comme bénévoles pour la location des patins. Il reste encore quelques tranches horaires à couvrir. Ce sont des tranches de une heure et il est bien entendu possible de s'inscrire pour plusieurs tranches. Il propose de s'approcher de M. Stéphane PORZI pendant l'apéro qui suivra afin de que le planning des bénévoles soit complété ce soir. Il remercie l'assemblée.

Monsieur Raymond TARDY s'étonne que les lumières de l'école du Cherrat restent allumées toute la nuit.

De plus, il a assisté à l'inauguration du bâtiment des pompiers, les locaux sont magnifiques, la cuisine est vraiment très bien équipée mais il est inquiet concernant les rampes d'escaliers. Il les trouve très dangereuses ; elles sont raides et les marches sont étroites. Il ne comprend pas qu'un passe plat n'ait pas été installé.

M. Stéphane PORZI l'informe qu'en effet ils ont remarqué qu'un monte charge aurait été pratique. Ils ont fait selon la demande des pompiers et un monte charge n'a pas été sollicité. Concernant les escaliers, ils étaient déjà existants, ils ne les ont pas modifié. Ils sont effectivement un peu raides.

A propos de la lumière au Cherrat, il y a actuellement un soucis avec les détecteurs. Ils n'ont pas encore réussi à trouver lequel était défectueux. Ils cherchent cette panne et vont la réparer.

M. Pascal GIRARDET souhaite que les documents mis dans l'extranet soient en PDF et non JPEG. La secrétaire le fera à l'avenir.

M. Roger BURRI communique que l'huissier, en début de séance a distribué à tous les Conseillers, un fascicule « Ma région, ma mission » qui a été édité par les 9 Corps de Police Municipale et Régional qui sont situés dans le Canton de Vaud. Chaque double page a été rédigée par un corps particulier. Ce document est destiné aux futures recrues pour la promotion de ce métier. Il a été aussi distribué lors de l'assemblée intercommunale à tous les membres, ils ont jugés utiles de les distribuer aussi à tous les Conseillers communaux des Communes membres de la PRM. Il propose aux Conseillers de le lire pour apprendre les missions de la Police et informe, qu'à la dernière page il y a une feuille volante (il y en a principe 9 dans le dossier complet, mais ils ont laissé celle qui nous concerne directement à savoir la PRM et ses quelques chiffres.

M. Alain JOUFFREY, Président souhaite dire quelques mots à l'assemblée : « Comme vous pouvez le voir à ma chemise, vous n'avez pas élu cet été un Président "normal" ».

D'ailleurs il vaut mieux éviter de choisir des présidents normaux, entend-on dire couramment de nos jours.

En fait, j'ai acheté cette chemise lors de ma participation à la CoP17 sur les espèces en danger, quand je suis allé à Johannesburg et qu'Anouk m'a remplacé avec brio.

Cette chemise a été dessinée par le tailleur de Nelson Mandela, une femme sud-africaine de race blanche et qui lui a offert le seul luxe qu'il souhaitait quand il a commencé à respirer le vent de la liberté. Elle lui a taillé plus de 150 chemises dont les photos les plus célèbres ont fait le tour du monde, que ce soit pour son élection comme Président de l'Afrique du Sud ou pour remettre la coupe du monde de football.

Mandela n'était pas un Président normal, et heureusement, car il était porteur d'un message de paix malgré environ 30 ans d'emprisonnement et a réussi à faire de son pays une nation où les tensions entre les races se sont apaisées.

Cependant, tout n'est pas rose, les successeurs n'étant pas de la même stature : les énormes dispositifs de sécurité déployés partout à Johannesburg ont d'ailleurs peu d'effet car la criminalité y est intense. Espérons que ce jeune pays saura trouver des solutions dans l'avenir. Néanmoins, Mandela avait su rassembler sur des valeurs et non sur la haine, ce qui manque souvent dans le monde actuel, en politique en particulier.

A Saint-Prex, même si au sein du Conseil les débats peuvent être animés et les prises de position contradictoires, notre assemblée fait état de valeurs communes et profondes.

C'est donc un immense honneur que vous m'avez fait en m'offrant de présider les débats, et même si la chemise ne fait pas le président, je vous en remercie encore vivement.

Je vous adresse un message de paix et aussi de fête pour que vous viviez tous une joyeuse fin d'année et me réjouis de vous retrouver au mois de janvier ».

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

8) Contre-appel.

Il est fait.

La séance est levée à 19h30.

Le Président :


Alain Jouffrey



La Secrétaire :


Chantal Courtais-Rey